

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2025

INTERDIRE L'IMPORTATION EN FRANCE DE PRODUITS AGRICOLES ET DENRÉES ALIMENTAIRES CONTENANT DE L'ACÉTAMIPRIDE ET À ABROGER LA LOI VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 2117)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 3 TER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 4, après le mot :

« bovins »,

insérer les mots :

« , d'ovins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ajout des ovins.